

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION POUR FINS DE REMPLACEMENT ET DE
MODIFICATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET LEURS
ÉQUIPEMENTS D'UTILISATION DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à acquérir et modifier divers véhicules tels que, sans s'y limiter, des véhicules récréatifs, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, des véhicules-outils, des équipements de chantier et spécialisés, des véhicules et accessoires spécialisés ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents systèmes sont requis pour combler des besoins relevant de la compétence de proximité de la ville.

Le projet comprend également la mise à niveau des véhicules existants et l'acquittement des frais suivants :

1° l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel nécessaires à la réalisation du projet;

2° l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 se détaille comme suit :

1° véhicules et outillages spécialisés, dont la vie économique est dépassée ou nécessitant des modifications, tels que, sans s'y limiter des véhicules récréatifs, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes utilitaires, des camions légers ainsi que divers accessoires et équipements véhiculaires

TOTAL : 600 000 \$

Annexe préparée le 1^{er} février 2021 par :

Jean-Claude Lebrun, ing.
Service de la gestion des équipements motorisés